

23 sep 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 septembre 2005](#)

Deuxième partie du programme 2005 des prêts d'Etat

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a approuvé la deuxième partie du programme 2005 des prêts d'Etat.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a approuvé la deuxième partie du programme 2005 des prêts d'Etat.

Le Conseil des Ministres a approuvé les nouveaux prêts suivants :- un prêt d'Etat en faveur du Kenya pour un montant de 8.024.000 euros pour le financement mixte d'un projet de dragage du port de Mombassa ;- un prêt d'Etat en faveur du Ghana pour un montant de 6.312.000 euros pour le financement mixte d'un projet d'assainissement de la baie d'Elmina ;- un prêt d'Etat en faveur de la Mongolie pour un montant 4.588.649 euros pour le financement d'un projet médical dans l'Est de la Mongolie ;- un prêt de 810.000 euros au Mozambique pour le financement d'une sous-station mobile ;- un prêt de 728.460 euros au Cap Vert pour l'installation d'un système de radio-communication maritime. Le Conseil des Ministres a également pris note de la réduction à 6.884.405,87 euros du montant du prêt d'Etat octroyé à l'Algérie qu'il a approuvé le 3 décembre 2004 dans le cadre du programme de 2005. Le Conseil a également pris note de l'annulation d'un projet approuvé le 23 novembre 2001, relatif à la modernisation d'un réseau câblé dans la région de FengFeng - Chine, qui aurait été financé à concurrence d'un montant de 2.224.527 euros sur le solde disponible d'une enveloppe de prêt octroyée en 1998. Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens et services belges qui sont indispensables pour le développement économique et social. Dès lors, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge. Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement favorables et sont remboursables en 20 annuités équivalentes après une période de grâce de 10 années. Les prêts sont consentis au Kenya, au Ghana, à la Mongolie, au Mozambique et au Cap Vert ne portent pas d'intérêts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>